

Budget plage -

Compte de Gestion

2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice 19 L'an deux mille vingt trois Présents 15 Le vingt neuf mars,

Votants 17 Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil,

sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 22 mars 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D013_2023 Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-

Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, MICHOUD Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, PODEVIN

Christian, PINGET Denis,

Absent (1): VEZIN Pascale

Excusés (3): LAURANT Thierry, GILLANT Olivier (donne pouvoir à M. Claude GALLAY), GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme

Sophie ZIMMERMANN)

Votants (17)

Mme WIART Florine indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives au budget plage, au titre de l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier d'EVIAN LES BAINS et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M49,
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier d'EVIAN LES BAINS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PREND ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour le budget plage au titre de l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

Le Maire, Bruno GIL

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire Benoît COLIN